Envoyé en préfecture le 26/07/2026
Reçu en préfecture le 26/07/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260706-D_2026_09_05-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	29 juin 2026		
Séance du	6 juillet 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 19	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias,

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-09-05 Droit de préemption (DIA) parcelles C 1008

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle C 1008 pour 83 m² situées 6 route de Teillay 35620 ERCÉ EN LAMÉE. Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par M GARNIER Robert et Mme VAEVIEN Isabelle concernant la parcelle C 1008 pour une superficie totale de 83m².
- AUTORISE le Maire à signer et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.